



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement d'autorisation et d'extension de la carrière de Chevigney-lès-Vercel (25) par la société SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

FAIVRE-RAMPANT CARRIERES

Raison sociale

FAIVRE-RAMPANT CARRIERES

N° SIRET

4 5 4 0 4 8 4 1 4 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

FAIVRE-RAMPANT

Prénom(s)

Evelyne

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature ICPE	Renouvellement de 30 ans de l'autorisation d'exploiter la carrière et extension de 5,9 ha environ.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au renouvellement de la durée d'autorisation d'exploiter la carrière de Chevigney-lès-Vercel (25) par la société SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières ainsi qu'en son extension.

La période d'autorisation demandée est de 30 ans (29 ans d'extraction et 1 an pour finaliser la remise en état) et concerne une surface totale de 13,1 ha environ (7,2 ha autorisés et 5,9 ha d'extension).

Aucune modification des conditions d'exploitation (production et modalités d'extraction), de traitement des matériaux et d'accueil d'inertes (volume annuel) n'est à prévoir.

Les principes de remise en état consistent à étendre la plateforme de remblaiement vers le Sud-Ouest de la carrière.

L'extension se situe au droit d'une prairie et d'un boisement. Diverses mesures seront adoptées afin d'éviter, de réduire et de compenser les potentiels impacts.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'arrêté préfectoral n°2001/DCLE/4B/N°115 du 08 janvier 2002 modifié par l'arrêté préfectoral n° 25-2024-02-09-00011 du 09 février 2024 autorise l'exploitation de la carrière de Chevigney-lès-Vercel par la société FAIVRE-RAMPANT Carrières pour une durée de 25 ans soit jusqu'au 08 janvier 2027. Le rythme moyen de production autorisé est de 120 000 t/an (150 000 t/an au maximum) et la capacité annuelle d'accueil de matériaux inertes de 40 000 à 50 000 m<sup>3</sup>/an.

Cependant, l'autorisation d'exploiter la carrière arrivant prochainement à son terme (janvier 2027), le pétitionnaire souhaite prolonger et étendre son activité afin d'optimiser la valorisation du gisement du secteur et de garantir un accès local à une ressource minérale jouant un rôle majeur dans le maintien et le développement des activités économiques du secteur. Par ailleurs, l'exploitation de la carrière permettant l'accueil de matériaux inertes externes, le projet permettra de répondre durablement aux besoins locaux de valorisation des déchets inertes non-recyclables sous d'autres filières.

Aucune modification des procédés d'extraction, de traitement et de remblaiement n'est à prévoir. Les rythmes de production de granulats et d'accueils d'inertes ne seront pas modifiés, de même que la puissance de l'installation de traitement.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste au défrichage et décapage des terrains situés au droit de l'extension de la carrière constitués de boisements et de prairies.  
Cette phase sera réalisée dans les mêmes conditions que celles actuellement autorisées par l'arrêté préfectoral n° 2001/DCLE/4B/N°115 du 08 janvier 2002 modifié par l'arrêté préfectoral n°25-2024-02-09-00011 du 09 février 2024.

Les matériaux de découverte et de terre végétale nécessaires au réaménagement seront stockés séparément.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera réalisée suivant trois fronts d'une hauteur maximale cumulée de 45 mètres et une cote minimale de 650 m NGF.

L'exploitation sera réalisée en 6 phases : cinq phases de 5 ans et une phase de 4 ans précédant une année pour finaliser la remise en état du site. En parallèle de l'ouverture du carreau de la carrière au droit de l'emprise actuellement autorisée, les fronts seront en partie avancés en direction du Nord-Ouest, puis vers l'Ouest, et enfin en direction du Sud-Est. Cet avancement permettra d'optimiser l'ouverture de la carrière tout en optimisant l'espace disponible pour sa remise en état progressive.

Les modalités d'extraction et d'accueil de matériaux inertes externes seront similaires à celles actuellement employées sur la carrière.

Les modalités de remise en état consistent à étendre la plateforme de remblaiement sur l'intégralité de la zone concernée par l'extension Nord-Est. Une partie des fronts Sud et Est sera laissée brute d'abattage et nue après purge soignée.

Les modalités de traitement des matériaux (rubrique ICPE 2515-1-a) ne seront pas modifiées.

Le projet prévoit également l'exploitation d'une installation de transit d'une superficie d'environ 9 200 m<sup>2</sup> (rubrique ICPE 2517-2) pour le stockage temporaire de matériaux inertes.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour l'activité carrière (2510), à la procédure d'enregistrement pour l'activité de traitement des matériaux (2515) et à la procédure de déclaration pour l'activité de station de transit (2517).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre d'autorisation :	7 ha 24 a 50 ca
Périmètre d'extension :	5 ha 88 a 70 ca
Production moyenne et maximale :	120 000 t (150 000 t max)
Accueil d'inertes moyenne et maximale :	40 000 m <sup>3</sup> (50 000 m <sup>3</sup> max)
Puissance de l'installation de traitement :	468 kW

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : L'oeil bas \_\_\_\_\_

Localité : Chevigney-lès-Vercel \_\_\_\_\_

Code postal : 2 5 5 3 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 6 ° 3 7 ' 7 2 " 9 Lat. : 4 7 ° 1 5 ' 0 0 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs acté et validé depuis le 18 avril 2024. Le projet se trouve en zone Nc correspondant aux carrières existantes et leur périmètre autorisé.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'installation existante est soumise au régime de l'autorisation pour la rubrique 2510-1 (exploitation de carrière) et de l'enregistrement pour la rubrique 2515-1 (installation de traitement). La production annuelle moyenne autorisée est de 120 000 t/an (150 000 t/an au maximum). Cette autorisation a été délivrée par l'arrêté préfectoral n° 2001/DCLE/4B/N°115 du 08 janvier 2002 modifié par l'arrêté préfectoral n°25-2024-02-09-00011 du 09 février 2024.

Le projet modifiera la surface soumise à autorisation (7,2 ha actuellement contre 13,1 ha projetés).

Le projet impliquera l'exploitation d'une station de transit soumise à déclaration.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*i* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 1,7 km au Nord-Est du site d'étude (Marais de Bois-Saint-Pierre). La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 7,9 km à l'Est du site d'étude (Vallée de la Reverotte).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chevigney-lès-Vercel se trouve en zone montagne urbanisme et agriculture.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope (APPB) la plus proche se situe à 10,5 km à l'Est du site d'étude (Falaise du Verboz).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin ni aucune réserve naturelle ou zone de conservation halieutique ne se trouve à moins de 30 km du site d'étude. Le parc naturel régional le plus proche se situe à 5,4 km à l'Est du site d'étude (parc naturel régional du Doubs Horloger).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone tampon de bien inscrit au patrimoine mondial le plus proche ou site patrimonial remarquable ne se situe à moins de 23 km du site d'étude. La zone de protection au titre des abords de monuments historiques la plus proche se situe à 3,4 km au Nord-Est du site d'étude (Eglise de Vercel-Villedieu-le-Camp).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide répertoriée dans l'inventaire des milieux humide de Bourgogne-Franche-Comté la plus proche se situe à 1,2 km au Nord-Est du site d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est à proximité directe d'un périmètre de protection rapproché d'un captage AEP sans toutefois le recouper.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 7,7 km au Sud-Ouest du site d'étude (Tourbière du Haut Jura).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 8 km à l'Est du site d'étude (Natura 2000 ZCS : Vallée du Dessourbe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 10 km au l'Ouest du site d'étude (Puits de Poudrey à Etalans).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la carrière n'engendre aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de remise en état de la carrière comprend un apport de matériaux inertes externes à hauteur de 40 000 à 50 000 m <sup>3</sup> par an.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblaiement du site nécessitera l'apport de matériaux inertes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'implique par d'utilisation d'eau potable ni de rejets d'effluents.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'un boisement d'environ 3 ha (comprenant plusieurs arbres matures présentant un intérêt pour la biodiversité et accueillant des espèces protégées). Le merlon entre l'emprise d'autorisation actuelle et l'extension projetée ainsi qu'un arbre isolé localisé sur la prairie accueillent des espèces d'oiseaux protégées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour rappel, le site Natura 2000 le plus proche se situe à 8 km à l'Est du site d'étude (Natura 2000 ZCS : Vallée du Dessourbe).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'étendra sur environ 3ha de terrain agricoles et 1,7 ha de boisements.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque technologique le plus proche est un ancien site industriel situé à environ 100 m au Nord-Est du site d'étude (site n° SSP3843805 - décharge).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve en zone de potentiel radon faible et d'aléa sismique modéré. Une cavité naturelle est répertoriée à environ 100 au Sud-Ouest de la carrière. Le site d'étude ne recoupe pas de périmètre relatif au risque de remontée de nappe, ni de risque retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls impacts sanitaires envisageables sont les émissions sonores, les émissions de poussières et une potentielle pollution du sous-sol en cas d'accident.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de trafic supplémentaire en comparaison avec l'exploitation actuelle. Les impacts potentiels seront seulement prolongés sur la durée d'autorisation demandée.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas d'émissions sonores supplémentaires. Les potentiels impacts seront seulement poursuivis sur la durée d'autorisation demandée. L'activité est conforme à la réglementation.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du gisement continuera d'être réalisé via des tirs de mines. Les modalités d'extraction seront similaire à celles actuellement autorisées.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site sera à l'origine d'émissions diffuses de poussières lors de l'extraction du gisement, la manipulation des matériaux, leur traitement et la circulation des engins et camions. Le suivi des retombées de poussières environnementales ne montrent pas de résultats alarmants. Seul un point localisé sous les vents dominant et à proximité d'une piste bénéficie d'une surveillance particulière en période chaude et sèche.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site nécessite le décapage de la terre végétale et de calcaires d'altération (plaquettes) des terrains avant exploitation. Ces matériaux sont stockés sur site provisoirement au vu de leur réutilisation dans le cadre de la remise en état de la carrière.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation d'environ 3 ha de terrains agricoles et 1,7 ha de boisements.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Pour rappel, les principales potentielles incidences de l'exploitation de la carrière actuelle sont les émissions sonores, de poussières, et les risques de pollution du sous-sol. La centrale béton localisée à proximité directe peut également être source de bruit et d'émissions sonores. Cependant, les divers suivis environnementaux relatifs à l'exploitation de la carrière prennent en compte cette activité et ne témoignent pas d'impacts non-acceptables. D'autre part, aucun projet approuvé n'est recensé au droit des communes situées dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit un renouvellement de 30 ans de son autorisation ainsi qu'une extension d'environ 5,9 ha. L'exploitation de la carrière actuelle n'engendre pas d'impacts notables sur l'environnement, comme le témoignent les différents suivis environnementaux réalisés au cours de l'autorisation actuelle. Les modalités d'exploitation de la carrière resteront similaires et n'engendreront pas d'impacts supplémentaires. Au regard des incidences envisagées du projet, nous demandons une dispense d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Faivre-Rampant

Prénom Evelyn

Qualité du signataire Directrice Générale



A Les Fins

Fait le 27/05/2024

Signature du (des) demandeur(s)

**SAS FAIVRE-RAMPANT**  
CARRIÈRES  
2 Route des Fournets  
25500 LES FINS  
Tél. 03 81 67 95 50  
Fax 03 81 67 95 45  
Siret 454 048 414 00048

